

# Travaux : quelles aides financières ?

Pour vous aider à protéger durablement votre bien, des subventions peuvent être accordées :

- Pour les logements : 80% du montant des travaux engagés (dans la limite de 36 000€ ou 50% de la valeur vénale)
- Pour les entreprises de moins de 20 salariés : 40 % du montant des travaux engagés (dans la limite de 10 % de la valeur vénale).

## Les étapes pour obtenir votre subvention

- 1 Faites réaliser un diagnostic**
- 2 Faites réaliser des devis**  
Contactez les artisans de votre choix pour chiffrer les travaux recommandés.
- 3 Constituez votre dossier**  
Pornic agglo Pays de Retz vous accompagne dans votre démarche auprès de la DDTM 44. Il suffit de déposer votre demande par email : [diagvulnerabilite@pornicagglo.fr](mailto:diagvulnerabilite@pornicagglo.fr)
- 4 Réalisez vos travaux**  
Une fois l'accord obtenu, vous pouvez engager les travaux
- 5 Recevez votre aide**  
A la fin des travaux, transmettez vos factures à [diagvulnerabilite@pornicagglo.fr](mailto:diagvulnerabilite@pornicagglo.fr) pour déclencher le versement de la subvention

## Informations pratiques

### Quels bâtiments sont concernés ?

Tous bâtis situés en zone inondable ou ayant été inondés :

- les habitations
- les entreprises de moins de 20 salariés
- les biens mixtes (logement + activité professionnelle)

### Comment savoir si mon bien est en zone inondable ?

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les zonages du PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux).

### Comment prouver qu'un bien a déjà été inondé ?

Tout document justificatif peut être fourni : photos, attestations d'assurance ou tout autre élément probant.

### Dois-je appliquer toutes les recommandations du diagnostic ?

- En zone réglementée (PPRL) : certaines mesures peuvent être obligatoires. L'expert du bureau d'études Artelia vous précisera lesquelles.
- Hors zone PPRL : Les recommandations sont facultatives. Vous restez libre de les appliquer en totalité, en partie ou non.

### Direction Cycle de l'eau

Une question ? Le service **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** est à votre écoute :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00  
[diagvulnerabilite@pornicagglo.fr](mailto:diagvulnerabilite@pornicagglo.fr) - 02 51 74 07 16  
2, rue du Docteur Ange Guépin - ZAC de la Chaussée  
44215 Pornic Cedex

05/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Création : Pornic agglo Pays de Retz

AMÉLIORONS

PROTÉGEONS

RENATURONS

## Diagnostic de vulnérabilité face aux inondations

**Vous avez déjà subi une inondation dans votre logement ou local d'entreprise ? Ou votre bien est situé en zone inondable et vous souhaitez anticiper le risque ? Pornic aggro Pays de Retz vous propose un diagnostic gratuit de vulnérabilité aux risques d'inondation.**

Le diagnostic vous permet de mieux comprendre les risques et d'identifier les solutions pour protéger votre bien avec la possibilité de bénéficier d'aides financières pour réaliser les travaux.

Les communes concernées sont : La Bernerie-en-Retz, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Pornic, Préfailles, Saint-Michel-Chef-Chef et Villeneuve-en-Retz.

## Comment ça marche ?

- 1 Vérifiez votre éligibilité et inscrivez-vous sur [www.pornicagglo.fr](http://www.pornicagglo.fr) / rubrique Eau et assainissement**
- 2 Un rendez-vous sur place**  
Un expert du bureau d'étude Artelia mandaté par l'Agglo se déplace chez vous (1 heure) pour analyser précisément le degré de vulnérabilité de votre bien et vous proposer des solutions adaptées pour réduire les risques.
- 3 Des conseils pratiques**  
Un agent de Pornic aggro Pays de Retz est également présent sur place, afin de répondre à vos questions. Il sera votre interlocuteur administratif privilégié durant toute la démarche.
- 4 Un rapport personnalisé**  
À l'issue du diagnostic, un rapport personnalisé vous sera remis. Il détaillera les risques auxquels vous êtes exposé, les travaux envisageables, ainsi que les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

